



Procédure avec huissier de justice

Par **counette**, le **22/01/2015** à **09:55**

Bonjour,

J'ai un dossier avec un huissier concernant un prêt avec une banque.

Je verse un acompte de 1200 euros par mois, j'ai commencé à 800 et puis passe à 1000 et car ce n'est jamais assez pour la salarier de l'étude du huissier.

En fin d'année, j'ai eu des difficultés et le chèque leur est revenu impayé par contre je l'ai est prévenu par mail, la salariée de l'étude m'a recontacté une semaine après mais étant donné que j'étais au travail je n'ai pu répondre elle a endossé un fax à mon employeur pour savoir mon salaire et également si il y a une saisie sur salaire

Est-ce une procédure légale étant donné que même si le chèque est impayé j'ai effectué un virement mais je reste du coup avec 2 mois de retard.

À chaque fois que je l'ai au téléphone, elle me demande si j'ai trouvé une solution, soit prêt au niveau de mon employeur, la famille et la dernière en date, faire un prêt au niveau d'une banque par une autre personne pour solder le dossier et après le débrouiller pour refaire un prêt pour rembourser la personne.

Ce qui m'ennuie, c'est que je n'ai jamais à faire au huissier mais à la salariée et je ne sais pas les compétences qu'elle peut avoir au maximum

Merci de vos réponses